



Communiqué de Presse

Rodez, mardi 25 juillet 2023

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Aveyron (FDSEA 12) est le syndicat agricole majoritaire du département depuis plus de 60 ans. Elle regroupe 4 500 agriculteurs, actifs et retraités, dont elle défend les intérêts sur le plan individuel et collectif. Au service des agriculteurs, la FDSEA offre à ses adhérents les conseils, l'expertise, l'information et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions. La FDSEA œuvre aussi pour faire du monde rural un espace vivant pouvant s'appuyer sur des agriculteurs nombreux, soucieux de pérenniser sur leur territoire une dynamique économique, empreinte de respect des terroirs et de l'environnement.

www.fdsea12.fr

Retrouvez-nous sur :



Le syndicat des Jeunes Agriculteurs Aveyron (JA 12), regroupe plus de 300 adhérents et représente les intérêts des jeunes agriculteurs du département au sein des différents organismes agricoles locaux et nationaux. Il travaille sur différents dossiers, tout particulièrement sur l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, ainsi que sur la promotion des métiers de l'agriculture.

www.ja12.fr

Retrouvez-nous sur :



Campagne de communication pour la Bio d'Aveyron

Cultivons la BIO ensemble – rencontre avec les parlementaires !

Dans le cadre de la campagne de communication pour la Bio d'Aveyron "Cultivons la Bio ensemble", les sections Agriculture Biologique de la FDSEA, des JA et la mission bio de la Chambre d'agriculture ont invité les parlementaires aveyronnais vendredi 21 juillet pour aborder la situation de la filière AB et échanger avec eux sur l'application partielle des lois EGALIM 1 et 2. Trois d'entre eux ont répondu présents, les sénateurs Jean-Claude Anglars et Alain Marc et le député Stéphane Mazars.

Cette rencontre, à l'initiative des responsables de la section agriculture biologique de la FDSEA / JA et de la mission bio de la Chambre d'agriculture, avait pour objectif d'échanger sur les difficultés que rencontrent les filières bio : baisse de consommation après des années de fort développement, stagnation des prix producteurs, non application d'EGALim...

Un seul mot d'ordre : EGALIM

L'application partielle des lois EGALIM fragilise la filière. En effet, cette dernière est toujours en attente d'une mise en œuvre stricte de ces lois, avec la construction du prix en marche avant qui prend en compte la réalité des coûts de production à l'amont, et le respect de la non-négociabilité de la matière première agricole jusqu'au distributeur.

Par ailleurs, ils ont rappelé aux parlementaires que les lois EGALIM indiquent que depuis le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public doivent compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Or, la filière constate à ce jour que la part du bio plafonne autour de 6 %.

La non-application de ces lois a de fortes conséquences sur la filière et aujourd'hui beaucoup d'agriculteurs sont fragilisés.

En outre, l'augmentation des coûts de production, l'offre qui excède la demande en raison de la baisse de consommation et de ce fait, le déclassement de la production biologique (vente de produits bio dans le circuit classique dit « conventionnel ») ont fait fondre la trésorerie des éleveurs.



Des actes plus que des mots

Les agriculteurs bio attendent la pleine application des lois EGALIM 1 et 2 pour leur permettre d'obtenir une rémunération par leurs produits !

Pour cela, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire prévoit notamment dans son plan de soutien de travailler sur l'augmentation des débouchés pour soutenir durablement le secteur biologique par une augmentation du budget de la commande publique pour répondre à l'objectif fixé par EGALIM de 20 % de bio dans la restauration collective, contre 6 % aujourd'hui. L'exigence de l'origine française sur ces produits est évidemment une condition nécessaire pour que le plan de soutien bénéficie aux agriculteurs français !

Pour les responsables bio de la FDSEA / JA et de la Chambre d'agriculture, il est nécessaire que les annonces du ministre et que les lois EGALIM s'appliquent rapidement pour éviter des déconversions à l'avenir qui seraient un échec collectif.

La filière agriculture biologique française a également besoin de reconquérir les consommateurs. Réaffirmer l'ancrage territorial de la production bio française serait une des solutions. Affaire à suivre !

Campagne de communication – Cultivons la bio *ensemble* !

Pour booster les ventes de la bio, la section Agriculture Biologique de la FDSEA / JA et la mission bio de la Chambre d'Agriculture se sont associés pour déployer une campagne de communication : « Cultivons la Bio *ensemble* ».

Pour le lancement de la campagne, les responsables des trois organismes avaient organisé une conférence de presse sur une exploitation à St Saturnin de Lenne le 22 mai pour prendre le temps de réaffirmer les valeurs et les fondamentaux de l'Agriculture Biologique : mettre en avant le cahier des charges qui définit le mode d'emploi opérationnel et évoquer la période de conversion.

Le 22 juin, la FDSEA, les JA et CA ont invité une classe de 4^{ème} du collège Saint Joseph de Marcillac Vallon à visiter la ferme des Véziniés à Salles la Source. Exploitation familiale depuis 1902 en ovin lait dans la filière Roquefort et en AB depuis 2015.

À l'automne, à l'occasion de la journée européenne de la bio, les 3 organismes prévoient d'organiser une conférence de presse avec Marc Dufumier, agronome / enseignant chercheur à la retraite.

Contacts presse :

Florence Bouyssou, co-présidente de la section AB de la FDSEA de l'Aveyron : 07 81 65 88 74

Nicolas Bosc, co-président de la section AB de la FDSEA de l'Aveyron : 06 12 57 95 33

David Argentier, président de la Mission Bio de la Chambre d'Agriculture : 06 88 96 45 34

Nathalie Puech, chargée de communication de la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86